



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cartes bancaires

Question écrite n° 85545

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les utilisations frauduleuses de données de cartes bancaires en France. Lorsque de tels agissements surviennent, des comptes sont débités de montants parfois importants alors que les cartes bancaires sont toujours en possession de leurs titulaires, alors victimes de « piratages ». Bien que la loi soit très claire sur l'obligation faite aux établissements bancaires de remettre le compte en l'état antérieur, ces opérations sont souvent fastidieuses et prennent un temps long et préjudiciable à la victime qui peut de surcroît devenir réticente à l'idée de devoir divulguer à nouveau ses coordonnées bancaires sur Internet. La confiance en l'économie numérique est pourtant un élément essentiel de son dynamisme. Aussi elle souhaiterait connaître les dispositions qu'il entend prendre pour renforcer la lutte contre de telles fraudes et permettre aussi une réparation plus rapide du préjudice subi par les victimes de ces agissements.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85545

Rubrique : Moyens de paiement

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5556

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)